

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 17h00 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 35 Présents à la séance : 28 dont 6 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	27 juin 2022
SÉANCE DU	4 juillet 2022

OBJET : Modification du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Michel RICOU-CHARLES, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérard GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHÉLÉMY, Marie-Paule ROGOU, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Jean BANAL, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD ;
Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Christiane ACANFORA donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Jean BANAL donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Vu, le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire 2020/72 du 31 août 2018 approuvant le règlement intérieur de la CCBD,

Vu l'avis favorable du groupe de travail du Règlement Intérieur qui s'est réuni le 1^{er} juin 2022.

Considérant, qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la CCBD afin d'intégrer les nouvelles dispositions qui doivent être mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le groupe de travail du règlement intérieur a travaillé sur sa modification et a intégré les nouvelles dispositions qui seront mis en application à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le nouveau règlement intérieur modifié a été transmis aux conseillers communautaires pour avis et correction.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Communautaire
- **DÉCIDE** que celui-ci sera mis en application à partir de ce jour.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	28 dont 6 pouvoirs
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche
des Arnauds
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOLU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220704-De54a_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

